

## Public et prérequis

Membres de la délégation au personnel titulaires et suppléants du CSE élus pour la première fois.

## Les objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Maitriser le fonctionnement du CSE

Intégrer les missions, attributions, prérogatives, devoirs, pouvoirs & moyens du CSE

Mettre en place les principes de prévention.

Utiliser les outils et les méthodes nécessaires pour identifier et évaluer les risques professionnels et analyser les conditions de travail

Faire du CSE une instance de concertation et de progrès pour les questions de santé et de sécurité au travail dans l'établissement.

## Modalité d'évaluation

Exercice d'évaluation des connaissances fin de formation : QCM de 25 questions sur les principes de prévention et le fonctionnement, les attributions et les missions SSCT du CSE.

Correction des questions avec les apprenants.

## Contenu de la formation

1 – Le fonctionnement du CSE

Les conditions de mise en place du CSE :

Le périmètre retenu pour la mise en place

Missions, moyens et attributions en fonction de l'effectif

Missions, moyens et attributions et changement de seuil

Missions et attributions dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Le mandat de membre du CSE, les différents évènements pouvant survenir en cours de mandat et leurs conséquences

La composition du CSE :

Le président du CSE : statut et rôle

La délégation du personnel : Composition et représentation, durée de mandat, rôles et missions, remplacement et suppléance, protection des membres élus, obligation de discrétion et devoir de confidentialité, délits d'entrave au fonctionnement régulier.

Le(s) référent(s) en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : désignation, rôle et missions

Les salariés désignés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise : désignation, rôle et missions, relations avec le CSE.

L'agent de contrôle de l'inspection du travail et les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale (CARSAT, MSA) : rôle et missions, pouvoir d'investigation, pouvoir d'injonction et relations avec le CSE (pouvoir de saisine)

Le service de prévention et de santé au travail interentreprise - SPSTI : le médecin du

## RÉFÉRENCE

**QUAL-248**

## CENTRES DE FORMATION

**NEVERS, AUXERRE, JOIGNY, SENS**

## DURÉE DE LA FORMATION

**5 jours / 35 heures**

## ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + Formation 58-89

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat
  
- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

travail et les membres de l'équipe pluridisciplinaire, les missions, le droit de regard, le droit d'entrée, prélèvements et mesures, la fiche d'entreprise, relations avec le CSE.

Le fonctionnement du CSE :

Les réunions, les moyens et droits de regard du CSE

Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

2 – Savoir conduire des actions de prévention en sécurité et santé au travail

Les principales règles en matière de santé et sécurité au travail

L'action préventive : les risques professionnels

Savoir identifier et évaluer des risques professionnels

Elaboration et mise à jour du DUERP : modalités de contribution du CSE.

Conduire une visite d'inspection des postes et locaux de travail en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail : organisation et planification des visites du CSE, « guide » de visite, compte-rendu de visite et suites à donner.

L'action corrective : le traitement des accidents du travail et des maladies professionnelles

## Validation et certification

Attestation de formation

## Date de mise à jour

10/02/2026